



Données de terrain sur les curages de cuves à percolât sur les sites de méthanisation en voie solide discontinue

Modification des arrêtés ministériels de prescriptions générales encadrant les installations de méthanisation classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique 2781

Contexte :

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR, ministère de la transition écologique) a engagé des travaux de révision des arrêtés ministériels de prescriptions générales encadrant les ICPE méthanisation et compostage (rubriques 2781 et 2780) :

- Février 2021 : Consultation restreinte filière et associations environnementales.
- Mars 2021 : Consultation publique.
- Avril 2021 : Echanges entre la filière agricole et la DGPR.

Dispositions prévues dans l'arrêté en projet

Arrêtés : D : 3.6.2 / E : Art. 35 / Non mentionné dans l'arrêté A

« Dans le cas des installations de méthanisation par voie solide ou pâteuse nécessitant des opérations répétées de chargement et de déchargement de matières, la vérification de l'étanchéité des équipements est opérée à chaque manipulation ou a minima sur une base mensuelle. Le programme inclut par ailleurs, sur une base au moins semestrielle, le contrôle des systèmes de recirculation du percolât et le curage de la cuve de stockage associée. »

Lors de la consultation publique, la filière a réclamé la suppression de la mention du curage semestriel de la cuve à percolât, et propose de laisser le maître d'ouvrage justifier de la bonne tenue de son site et du curage de sa cuve à une fréquence qu'il juge opportune.

La DGPR, en accord avec l'avis du CSPRT, propose de passer à une fréquence de curage tous les deux ans. Les OPA signalent que le rapport efficacité/coût (temps, technique, etc.) n'est pas optimal avec une telle fréquence et rappellent en outre que les exploitants seront les premiers à réaliser cette maintenance au moment opportun afin d'améliorer l'efficacité de leur processus.

Afin d'appuyer ces propos, l'AAMF a demandé à ses adhérents en voie solide leurs retours de terrain sur les fréquences effectives de curages dans leurs installations. Les retours de 12 sites en voie solide discontinue sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Site	Date mise en service	Nombre de curages réalisés	Contexte du curage	Résultats du curage	Conséquences
1	Juillet 2019	1	Problème de surchauffe ayant entraîné la formation d'une croûte sur les tuyaux de chauffage : nécessité de nettoyer les tuyaux.	Rien à curer au fond.	Faibles pertes de production (curage réalisé en été afin de limiter les pertes de température)
2	Mars 2016	1	Tuyaux à réparer. Intervention réalisée par les exploitants.	3 brouettes retirées sur la totalité de la cuve de 300 m ³ .	Curage réalisé début septembre. Pertes de production : 1/3 de production en moins sur une durée d'un mois.
3	Octobre 2015	0	1 ouverture pour vérifier : curage non nécessaire.		
4	2016	1	Sédimentation du lisier en raison d'un problème d'efficacité du brassage. Curage réalisé par un prestataire	20-25 m ³ évacués.	Coût 3 000 €. Pas de perte de production car 2 cuves.
5	Mai 2017	0	1 ouverture pour vérifier, curage non nécessaire		
6	Aout 2016	0	Pas de vérification réalisée, pas de problème de fonctionnement.		
7	Aout 2008	1	Curage au bout de 3 ans à l'occasion d'un changement de cuve à percolât (pas adaptée). Aucun curage depuis, vérifications régulières, curage non nécessaire.		
8	Mai 2015	1	Curage réalisé en 2018. Un autre prévu à l'été 2021. Curage réalisé par les exploitants.		Coût 685 €. Pas de perte de production visible après la remise en service de la cuve.
9	Juin 2017	0	Pas de vérification réalisée, pas de problème de fonctionnement.		
10	2015	0	Curage prévu sur 2021.		
11	2018	0	Pas de vérification réalisée, pas de problème de fonctionnement.		
12	Mars 2013	0	Vérifications régulières : curage non nécessaire		